



Sens interdit sauf riverains à chaque extrémité

Par **MEZOU**, le **03/12/2012** à **18:53**

Bonjour, rnrnLe maire de mon village souhaite mettre un panneau "sens interdit sauf riverains" à chaque extrémité d'un même chemin. rnEst ce que cela veut dire que les amis doivent garer leur voiture à l'entrée de la route et faire le reste à pied.... jusqu'à 500 mètres (sans éclairage public) ?

Par **Tisuisse**, le **03/12/2012** à **22:59**

Bonjour, rnrnTout dépend des dispositions de l'arrêté du maire. Les riverains, en droit strict, sont ceux qui habitent les "rives" de cette rue, donc les visiteurs en sont, théoriquement, exclus. C'est pourquoi il faut voir avec le maire pour assouplir cette règle si nécessaire.

Par **MEZOU**, le **04/12/2012** à **18:55**

merci pour votre efficacité ! je me renseigne

Par **Lag0**, le **04/12/2012** à **19:22**

A savoir qu'un "sens interdit sauf riverain" n'a aucun sens vis à vis du code de la route. rnEn

effet, lorsque vous rencontrez un panneau de sens interdit, cela signifie que la rue est en sens unique et donc que, lorsque vous circulez dans l'autre sens, vous ne risquez pas de voir arriver des véhicules en face, ce qui vous autorise, par exemple, à rouler sur la voie de gauche si vous tournez à gauche.
On voit bien là le problème d'une route en sens unique... mais pas pour tout le monde !